

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°15- publié le 19 novembre 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 08

REUNION DU 12/11/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noelle FLANDIN, Pierre FAURIE

Observateur : Bruno COURTHIAL

e-mail: reglements@drome-ardecche.fff.fr

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 20

Match n°55085180, Chateauneuf du Rhone 2 / Montélimar 2, coupe U15 Gilbert Pestre du 11/11/2025

Réserve d'avant match posée par le dirigeant Dirigeant Responsable du club de Châteauneuf du Rhône pour le motif suivant :

« sur la qualification et/ou la participation des joueurs MONTCHAUD Paolo n°2548347549, HERITIER Adam n°9602573814, du club US Montélimar, pour le motif suivant ; sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur muté hors période ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique du club de Chateauneuf du Rhone le 11/11/2025 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que les 2 joueurs MONTCHAUD Paolo n°2548347549, HERITIER Adam n°9602573814 possèdent une licence avec le cachet mutation hors période :

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique : « Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont **un maximum** ayant changé de club hors période normale ».

En conséquence la commission des règlements donne **match perdu à l'équipe de Montélimar** pour avoir inscrit sur la feuille de match plus de un joueur titulaire d'une licence avec le cachet mutation hors période et **qualifie l'équipe de Chateauneuf du Rhone pour le tour suivant de la coupe U15 Gilbert Pestre.**

Le compte du U Montélimar S sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Pierre FAURIE



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du 17/11/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Rappel : la non utilisation de la FMI ou l'envoi de la feuille de Match après le lundi 12h00, entraîne une amende de 25€.

La commission informe tous les Clubs que lors de mails à destination de la commission Séniors , seuls les mails générés par la boîte mail officielle du Club seront pris en compte .

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation: Éric THIVOLLE

CHAMPIONNATS :

Coupe Xavier BOUVIER : Le tour de cadrage de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le 25 Janvier 2026. Les 6 rencontres sont diffusées sur le site et il y aura 10 exempts : FC BOURG LES VALENCE , FC MUZOLAIS , CHATEAUNEUF S/ISERE, PIERRELATTE 2, ST JUST ST MARCEL, PS ROMANS, RCF 07 (2) , BERG HELVIE, HOSTUN 2, SARRAS ST VALLIER.

Coupe René GIRAUD : Les deux rencontres de la coupe devront impérativement se jouer le 30 novembre :

➤ SAILLANS / LIVRON et DROME PROVENCE / BOURG ST ANDEOL

Le tour de cadrage se jouera 21 Décembre et opposera :

➤ SAILLANS / LE CHEYLARD ou LIVRON / LE CHEYLARD

les 16^{ème} de finales DE LA Coupe René GIRAUD se joueront le 25 Janvier 2026

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Des modifications sur le calendrier vont être faites afin de faire jouer le deuxième tour de la Coupe avant la trêve hivernale mais pas le 19 décembre pour laisser le vendredi des vacances au repos. Merci d'être attentif aux modifications.

Depuis le **jeudi 04 septembre** des modifications ont eu lieu pour la catégorie vétérans. L'intégralité des clubs ont reçu sur leur boîte mail officielle un visuel faisant mention des modifications. Merci d'en prendre connaissance puisqu'elles





sont effectives depuis la première journée de championnat.

Si vos équipes ne peuvent effectuer une rencontre elles doivent obligatoirement prendre contact avec la responsable de la catégorie pour l'accord ou le refus du report. Dans tous les cas, c'est la première date disponible sur le calendrier sportif qui sera utilisée pour reporter une rencontre.

En cas d'intempérie il est obligatoire de fournir un arrêté municipal valable.

L'envoi de la FMI est obligatoire. A défaut une feuille de match papier devra être faite pour palier à ce manque. Cette dernière devra être envoyée avant le lundi 17h00 sur la boîte officielle de la commission compétition séniors.

Les dates de la Coupe Vétérans seront les suivantes (sauf si besoin de modification) :

- Vendredi 17 septembre
- Vendredi 12 décembre
- Vendredi 30 janvier 2026
- Vendredi 20 mars 2026 (1/4 de finale)
- Vendredi 08 mai 2026 (1/2 finale)

A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclub. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendamment de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adverse accepte cette inversion.



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion électronique du 17/ 11 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.





Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :





DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

SC BOURG ST ANDEOL (Futsal) :

U9 le 17 Janvier 2026,

U11 le 18 Janvier 2026.

U13 le 11 Janvier 2026

Seniors F le 10 Janvier 2026.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

RETOUR FICHE PLATEAUX

Vous rendre sur **footclubs** :

Dans la rubrique **Epreuve** ouvrir l'onglet **foot animation loisir**

Puis l'onglet **Agenda** cliquer sur le crayon sur la droite

Cocher les clubs présents descendre ajouter votre fiche plateau et **VALIDER**

AGENDA FOOT ANIMATION sa mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs)

Prochains Plateaux : Samedi 22 Novembre 2025 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 13h30 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :





- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants .
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants , en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

RETOUR FICHE PLATEAUX

Vous rendre sur **footclubs** :

Dans la rubrique **Epreuve** ouvrir l'onglet **foot animation loisir**

Puis l'onglet **Agenda** cliquer sur le crayon sur la droite

Cocher les clubs présents descendre ajouter votre fiche plateau et **VALIDER**

AGENDA FOOT ANIMATION sa mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs)

Prochains Plateaux : Samedi 22 Novembre 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique Avenir, Promotion, Espoirs et Bourgeons.

Prochains Plateaux : Samedi 22 Novembre 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival PITCH U13 et Coupe Koesio Charles André :

Les tirages des prochains tours sont diffusés sur le site du District. Ils se joueront le samedi 13/12/2025 à 13h30.

Feuilles de résultats et de licences manquantes pour la Charles André (mail envoyé au club) : BERG HELVIE

Pour le 2^{ème} tour de la coupe Koesio Charles André et suite à la parution du PV n° 6 de la Commission des Règlements – dossier n° 13, l'équipe ESV26 2 (1^{ère} au classement) et l'équipe RCF 07 5 (2^{ème} au classement) sont remplacées respectivement dans leur poule par Es Beaumontélégér 2 (3^{ème} au classement) et FC Eyrieux Embroye 3 (4^{ème} au classement).





Les nouvelles constitutions de poules sont donc les suivantes :

POULE 6	POULE 7
A.S.V.M 3	E.S. Beaumonteleger 2
A.S. St Marcelloise 3	E.S. Beaumonteleger 4
F.C. Eyrieux Embroye 3	Fc Royans Vercors 1
Hostun 1	Union Sportive Beauf 1

Un mail a été envoyé à tous les clubs concernés.

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

Suite aux intempéries de ce weekend et aux arrêtés municipaux, les reports de rencontres ont été effectués. Merci de consulter Footclubs ainsi que votre boîte mail pour bien prendre en compte la nouvelle date.

1^{ère} Phase de D3 à D6 (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

Suite aux intempéries de ce weekend et aux arrêtés municipaux, les reports de rencontres ont été effectués. Merci de consulter Footclubs ainsi que votre boîte mail pour bien prendre en compte la nouvelle date.

La FMI est mise en place de la D3 à la D6, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès. Nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire et que vous serez amendé en cas de non transmission.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

1/8^e de finales programmées le 25/01/2026. Le tirage est en ligne.

Coupe Gilbert PESTRE :

2^e Tour : La rencontre FC BG VALENCE 2 – RCF 4 se jouera le 07/12/25 (nouvelle date).

La rencontre US MOURS 3 - Ent FCC SASA USSM se jouera le 07/12/25 (nouvelle date).

Tour de cadrage : Compte tenu du report des rencontres non jouées le week end des 15 et 16 Novembre le tour de cadrage de la Coupe Gilbert PESTRE est programmé le 18/01/2026.

U15D1 : Les rencontres non jouées le week-end des 15 et 16 Novembre 2025 sont reprogrammées le dimanche 14 Décembre 2025.





U15D2 Poules A et B : Les rencontres non jouées le week-end des 15 et 16 Novembre 2025 sont reprogrammées le dimanche 14 Décembre 2025.

U15 Brassages :

En raison des modifications apportées à la suite du report des rencontres du week end des 15 et 16 Novembre 2025 les clubs sont priés de consulter les nouvelles programmations dans FOOTCLUB.

Compte de report des rencontres non jouées lors du week end des 15 et 16 Novembre et journées précédentes, la dernière journée (N°9) du 07 Décembre 2025 des poules **A, C, D, E, F, G, H et I** est reportée au Dimanche 14 Décembre 2025.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe VIVIER BOUDRIER : Les rencontres JS VINEZAC / ASSAF 1 et OL MONTELIER 1 / Ent CHOMERAC se joueront le 29/11/25.

Le tirage du 2ème tour, programmé le 29 novembre, est en ligne. Certaines rencontres se joueront le 13 décembre en raison de rencontres de championnat reportées qui doivent impérativement se jouer aux dates fixées.

U17 D1 :

Rencontre du 27/09/2025 :

US DAVEZIEUX VIDAL 2 / CHAVANAY est reportée au 20/12/2025.

Rencontre du 08/11/2025 :

OL CENTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 20/12/2025.

Rencontre du 15/11/2025

FC MUZOLAIS / AS CHAVANAY est reportée au 17/01/2026.

Rencontre du 22/11/2025

US DAVEZIEUX VIDAL 2 / FC MUZOLAIS est inversée.

U17 D2 :

Poule A - Rencontres du 27/09/2025 :

GFHT / AS VAL D'AY est reportée au 20/12/2025,

AS ST MARCEL VAL / Ent BOULIEU BOURG ARG est reportée au 13/12/2025.

Poule A – Rencontres du 15/11/2025

AS CORNAS 1 / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 24/01/2026.

FOOT MONT PILAT / GF HERMITAGE TOURNON est reportée au 24/01/2026.

ANNONAY FC / Ent BOULIEU BOURG est reportée au 24/01/2026.



OL SALAISE RHODIA / US VAL D'AY est reportée au 24/01/2026.

Poule B - Rencontre du 27/09/2025 :

US MONTELIMAR / Ent ACE ECA est reportée au 13/12/2025.

Poule B - Rencontre du 15/11/2025

FC RHONE VALLEE / US MONTELIMAR est reportée au 17/01/2026.

OL CTRE ARDECHE 2 / AS SUD ARDECHE FOOT 3 est reportée au 13/12/2025

ASF PIERRELATTE / AS VEORE MONTOISON est reportée au 29/11/2025 .

U17D2 Poule B: Suite à une erreur technique de l'application de gestion de la compétition, certaines équipes peuvent apparaître en FORFAIT GENERAL. Nous confirmons qu'il n'y a aucun FORFAIT GENERAL dans cette Poule.

U17 Brassage :

Poule A – Rencontre du 15/11/2025

Ent US 2 VALLONS ASR / US VAL D'AY est reportée au 29/11/2025

ES NORD DROME / AS CHAVANAY 2 est reportée au 29/11/2025

FC DU CHATELET / Ent BOULIEU BOURG 2 est reportée au 29/11/2025

Poule B – Rencontre du 15/11/2025

Ent ST ALBAN D'AY ROIFF / OL SALAISE RHODIA 2 est reportée au 29/11/2025

US DAVEZIEUX VIDAL 3 / FC PLATEAU ARDECHOIS est reportée au 29/11/2025

Poule C - Rencontre du 15/11/2025

Ent ASD FCCBG USP / FC BREN est reportée au 29/11/2025

Poule D – Rencontre reportée du 01/11/2025

US ST JUST ST MARCEL / AS BERG HELVIE est reportée au 29/11/2025

Poule E – Rencontre du 15/11/2025

FC EYRIEUX EMBROYE 2 – MONTELIER US 1 est reportée au 29/11/2025

Poule G- Rencontre du 20/09/2025 :

Ent VALLON RUOMS / JS LIVRON 2 est reportée au 29/11/2025.

Poule G – Rencontre du 15/11/2025

CHATEAUNEUF DU RHONE OC / US BAS VIVARAIS est reportée au 06/12/2025

Ent CHOMERAC / FC MONTELIMAR est reportée au 06/12/2025

Les deux rencontres de cette poule devront se jouer absolument à cette date.

IMPORTANT : La dernière journée (Journée 9) de cette poule G se jouera le 13/12/25. Règlementairement, toutes les rencontres de la dernière journée doivent se jouer le même jour.

FORFAITS : US CLONAS 2 VALLONS (Poule A Journée 04)





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

U20 - Coupe G. ETIENNE : Le tirage du deuxième tour est ligne.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

Rencontre du 01/11/2025

OL SALAISE RHODIA / US MOURSOISE est reportée au 20/12/2025.

Rencontre du 08/11/2025

FC MUZOLAIS / OL SALAISE RHODIA est reportée au 17/01/2026.

U20D1 – Rencontre du 15/11/2025

ST CYR FCF / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/12/2025

Ent SARRAS SPORTS / US DAVEZIEUX VIDAL au 20/12/2025.

FORFAIT : US DAVEZIEUX BOULIEU (Journée 05)

U20D2 :

Poule A – Rencontre du 15/11/2025

US PORTES HTES CEVENNES / ES BEAUMONTELEGER est reportée au 17/01/2026

Poule B – Rencontre du 15/11/2025

ANNONAY FC / FC DU CHATELET est reportée au 24/01/2026

ES NORD DROME / US VAL D'AY est reportée au 17/01/2026



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du 18/11/2025

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : Sans Objet

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYE A LA CFTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION

➤ **T3 PN**

VALENCE - Stade Georges Pompidou N° 1 - NNI 263620101. Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 27/10/2025. La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis : Plans de l'aire de jeu et des vestiaires. Rapport de visite du 17/10/2025 effectué par M. Richard ZAVADA, membre CRTIS.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

INSTALLATION EN GYMNASE

CLASSEMENT INITIAL

CHARMES SUR RHONE Gymnase Didier Dinart - NNI 70550103. Ce gymnase n'a jamais été classé. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de classement de la Mairie pour un classement de niveau FUTSAL 4, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 20/10/2025





CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ T5 PN à T6 PN

LA BEGUDE DE MAZENC - STADE MUNICIPAL - NNI 260450101. Cette installation, partiellement clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 21/10/2025, de l'AOP du 22/10/2025. La commission acte que l'aire de jeu mesure 91 m*59 m et non pas 100 m*60 m, comme indiqué dans la demande de classement de janvier 2016. La commission acte une non-conformité mineure sur les deux buts à 11 (hauteur non réglementaire et présence d'une barre de maintien, non conforme).

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T4 PN

ST MARCEL LES VALENCE - STADE LES MARGILLIÈRES - NNI 263130101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 30/11/2025. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche, prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de MM. Richard ZAVADA et Bernard DELORME, Président, et Membre de la C.D.T.I.S, du District de Drôme Ardèche, le 13/10/2025, de l'AOP du 25/10/2025.

➤ T5 PN

CLEON D ANDRAN - STADE MUNICIPAL - NNI 260950101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche, prend connaissance : de la demande de confirmation de classement, de la Mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 21/10/2025, de l'AOP, du 22/10/2025.

➤ T6 PN

BREN - STADE GUY ROSIER - NNI 260610101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 04/10/2026. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/10/2025, de l'AAC du 29/10/2025. La commission acte que l'aire de jeu a été retracée afin de respecter les zones de sécurité au-delà des lignes de touche, soit 2.5 m. La commission acte une non-conformité mineure sur les cages à 11, et recommande de les changer.



ROMANS SUR ISERE - STADE LA PAILLÈRE 2 - NNI 262810102. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance du second rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 06/11/2025, les zones de sécurité le long des lignes de touche, n'étaient pas conformes. et acte que les non-conformités majeures ont été levées. La commission prend note de l'AOP, du 03/10/2025.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ECLAIRAGE, INITIAL

- E6-LED

BAIX - STADE GERONTON - NNI 70220101. Cette installation n'a pas d'éclairage classée. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique SIGNIFY du 05/12/2024 et APE du 17/03/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 10/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **150 lux** U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.60** U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.81**.

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E6-LED

LALEVADE - STADE ARDÈCHE SOURCES ET VOLCANS - NNI 71270101. Cet éclairage, LED, est classé au niveau E6, à l'échéance du 24/11/2025. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 13/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **164 lux** U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.41** U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.65**.

- E6-LED

ST ROMAIN DE SURIEU - STADE DU PÈRE ANDRÉ 2 - NNI 384520102. Cet éclairage, LED, est classé au niveau E6, à l'échéance du 03/11/2025. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 23/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **189 lux** U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.48** U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.72**.

- E6-IM

PONT DE L'ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ DESPESSE1 - NNI 262500101. Cet éclairage est classé E6 IM, à l'échéance du 16/11/2025. Dans l'attente de la réalisation d'un nouvel éclairage LED, la municipalité demande une confirmation de classement de l'éclairage IM. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par le M. DELORME Bernard, Membre de la CDTIS le 13/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **147 lux**, U1h (Eh Min/Eh Max) : **0,40**, U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0,61**.



ECLAIRAGE, CHANGEMENT DE NIVEAU

- E7 IM à E6 LED

HAUTERIVES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 261480101. L'éclairage est classé au niveau E7 IM, à l'échéance du 10/12/2026. La C.D.T.I.S du district de Drôme Ardèche prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique SIGNIFY du 12/11/2024 et APE du 20/01/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 05/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **152 lux** U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.43** U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.67**.

(6) Installation, facturation au Club de : 526341 : AS ST MARCELLOISE - 540857 : FC DE LA VALDAINE CLÉON D'ANDRAN - 536241 : FC BREN - 504462 : PERSÉVÉRANTE S. ROMANAISE - 563845 : CLUB DE FOOTBALL 540 - 546292 : FC EYRIEUX EMBROYE.

(5) Eclairage, facturation au Club de : 522553 : US BAIX - 581869 : U. S. PORTES HAUTES CEVENNES - 528571 - : AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU - 546999 : FC HAUTERIVE US GRAND SERRE - 518181 : U.S. DE PONT LA ROCHE.

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

INSTALLATION EN GYMNASE

CLASSEMENT INITIAL

CHARMES SUR RHONE - Gymnase Didier Dinart - NNI 70550103. Ce gymnase n'a jamais été classé. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de la Mairie pour un classement de niveau FUTSAL 4, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 20/10/2025. La commission acte l'absence d'Autorisation d'ouverture au public (AOP), et de procès-verbal de commission de sécurité (PVCDS). La commission acte la présence d'une tribune en bois, démontable, d'une capacité de 192 spectateurs. **Au regard des éléments transmis, dans l'attente d'une AOP et d'un PVCDS, la commission classe le gymnase au niveau FUTSAL 4, sans spectateurs présents (Tribune et aire de jeu).** *CRTIS du 13 novembre 2025.*





INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ T7 PN à T6 PN

ST BARTHELEMY GROZON - STADE COMMUNAL - NNI 72160101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025, de l'AAC, du 16/09/2025. La commission recommande de changer les buts à 11. **Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation, au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

➤ T6 PN à FOOT A8 PN

CHAROLS - STADE MUNICIPAL - NNI 260780101 - Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, 30/09/2025. La commission acte que l'installation n'est utilisée qu'en Football réduit (pas de buts à 11, pas de tracés à 11). **Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau FOOT à 8, à l'échéance du 16/10/2035. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions de FOOT à 11.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

➤ T7 PN à T5 PN

CORNAS - STADE DES LACS - NNI 70700102. Cette installation, entièrement clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 03/04/2028. La CRTIS de la LAURAFOOT prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 18/09/2025, de l'AOP du 30/03/2018. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

CHANGEMENT DE NIVEAU

ROMANS SUR ISERE - STADE LOUIS PORCHIER - NNI 262810401. Cette installation a été classée au niveau A8 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. *CRTIS du 13 novembre 2025.*



PAILHARES - STADE COMMUNAL - NNI 71700101 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 13 novembre 2025.](#)

VALENCE - PARC DES SPORTS DU POLYGONE 2 - NNI 263620902 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 13 novembre 2025.](#)

ST BARDOUX - STADE COMMUNAL - NNI 262940101 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition de Football n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration, par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 13 novembre 2025.](#)

LES TOURRETTES - STADE JOSEPH HUSEK - NNI 263530101 Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 13 novembre 2025.](#)

VIVIERS - STADE MAURICE MARC - NNI 73460101 Cette installation a été classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 09/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la Municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement. [CRTIS du 13 novembre 2025.](#)



CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T4 PN

ST MARCEL LES VALENCE - STADE LES MARGILLIÈRES - NNI 263130101 Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 30/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de MM. Richard ZAVADA et Bernard DELORME, Président, et Membre de la C.D.T.I.S, du District de Drôme Ardèche, le 13/10/2025, de l'AOP du 25/10/2025. La commission recommande de recouvrir d'un tapis synthétique, la vanne d'arrosage en béton. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 PN, à l'échéance du 13/11/2025.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

➤ T5 PN

AOUSTE SUR SYE - STADE BUISSON - NNI 260110101. Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance, de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 11/09/2025. La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, avec la capacité d'accueil de l'installation. La commission recommande de recouvrir de gazon synthétique, 2 chambres d'électrovannes, et 2 grilles d'évacuation des eaux pluviales. La commission recommande de changer les buts à 11, équipés de crochets. **Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir une AOP avant le 31/12/2025, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2025.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

CLEON D ANDRAN - STADE MUNICIPAL - NNI 260950101 Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement, de la Mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 21/10/2025, de l'AOP, du 22/10/2025. La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11 (Règlement FFF 2.44 m). La commission rappelle la nécessité de tracer une zone technique conforme. La commission rappelle la nécessité de protéger les abris joueurs, conformément à l'article 3.9.5.1, du règlement FFF 2021. **Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur la hauteur du but à 11, avant le 13/04/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 13/11/2025.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

➤ T6 PN

BREN - STADE GUY ROSIER - NNI 260610101 Cette installation, clôturée, est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 04/10/2026. La commission prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/10/2025, de l'AAC du 29/10/2025. La commission acte que l'aire de jeu a été retracée afin de respecter les zones de sécurité au-delà des lignes de touche, soit 2.5 m. La commission acte une non-conformité mineure sur les cages à 11, et recommande de les changer. La commission recommande d'avoir des abris joueurs scellés, sur une dalle béton. **Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2026.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*



➤ **T6 PN**

ROMANS SUR ISERE - STADE LA PAILLÈRE 2 - NNI 262810102 Lors de sa commission restreinte du 07/07/2025, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a suspendu sa décision de classement. Les zones de sécurité le long des lignes de touche, n'étaient pas conformes. La commission prend connaissance du second rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 06/11/2025, et acte que les non-conformités majeures ont été levées. La commission prend note de l'AOP, du 03/10/2025. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2025.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

➤ **T6 PN**

LA BEGUDE DE MAZENC - STADE MUNICIPAL - NNI 260450101 Cette installation, partiellement clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.R.T.I.S. de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 21/10/2025, de l'AOP du 22/10/2025. La commission acte que l'aire de jeu mesure 91 m*59 m et non pas 100 m*60 m, comme indiqué dans la demande de classement de janvier 2016. La commission acte une non-conformité mineure sur les deux buts à 11 (hauteur non réglementaire et présence d'une barre de maintien, non conforme). **Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les buts à 11, avant le 30/04/2025, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2025.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ **T5 SYN**

LES VANS - STADE MUNICIPAL - NNI 73340101 Cette installation est classée au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026, dans l'attente du rapport des tests IN SITU, de suivi. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du rapport des tests IN SITU, du 10/10/2025, et classe l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 13/09/2035. *CRTIS du 13 novembre 2025.*

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ **A8 SYN à T7 SYN**

ST JEAN EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263070101. Cette installation est classée au niveau FOOT A8 SYN, à l'échéance du 14/11/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte que l'installation est tracée en FOOT à 11. La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité et le rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 SYN, à l'échéance du 11/07/2031.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*



➤ T5 SYN à T4 SYN

ST ETIENNE DE FONTBELLON - STADE DU COLOMBIER - NNI 72310101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 29/07/2034. La C.F.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de niveau de classement de l'installation, de T5 SYN, à T3 SYN (30/01/2025). La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend acte que la partie vestiaires a été modifiée (Rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 19/09/2025). La liaison sécurisée entre l'aire de jeu et les vestiaires, n'est pas réalisée. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN, à l'échéance du 29/07/2034. [CRTIS du 16 octobre 2025.](#)**

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, INITIAL

- E5-LED

MONTELMAR - STADE BAGATELLE- NNI 261980301. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/2025, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 W. Température de couleur (k) : 5700 k, Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 250 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53, U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029. [CRTIS du 16 octobre 2025.](#)**

MONTELMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1- NNI 261980201. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/2022, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 W. Température de couleur (k) : 5700 k. Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 251 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51 U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029. [CRTIS du 16 octobre 2025.](#)**



- **E6-LED- INITIAL**

BOURG LES VALENCE - STADE LES COMBEAUX- NNI 260580301. Cet éclairage LED est neuf. La CRTIS de la LAURAFOOT a donné un Avis Préalable Favorable pour un niveau E6 LED (24/09/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 154 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.65. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

CHABEUIL - STADE GASTON BARDE 2 – 260640101. Cet éclairage LED est neuf (étude photométrique ZUMBOTEL du 03/05/2023). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 166 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

BAIX - STADE GERONTON - NNI 70220101. Cette installation n'a pas d'éclairage classée. La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique SIGNIFY du 05/12/2024 et APE du 17/03/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 10/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 150lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.60 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.81 Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021. **La C.R.T.I.S classe cet éclairage au niveau E6 LED à l'échéance du 13/11/2029.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- **E6-IM**

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3 – 73240103. Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 17/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **156 lux**, U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.44**, U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.64**. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*



- **E6-LED**

LALEVADE - STADE ARDÈCHE SOURCES ET VOLCANS - NNI 71270101. Cet éclairage, LED, est classé au niveau E6, à l'échéance du 24/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 13/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 164 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.65 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

ST ROMAIN DE SURIEU - STADE DU PÈRE ANDRÉ 2 - NNI 384520102. Cet éclairage, LED, est classé au niveau E6, à l'échéance du 03/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 23/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 189 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.48 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.72 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

- **E6-IM - IODE METALLIQUE**

PONT DE L'ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ DESPESSE1 - NNI 262500101 Cet éclairage est classé E6 IM, à l'échéance du 16/11/2025. Dans l'attente de la réalisation d'un nouvel éclairage LED, la municipalité demande une confirmation de classement de l'éclairage IM. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par le M. DELORME Bernard, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 13/10/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 147 lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.40 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.61 Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021. **La C.R.T.I.S confirme le classement de cet éclairage au niveau E6 IM, à l'échéance du 13/11/2027.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*

- **E5-IM - IODE METALLIQUE**

LE POUZIN - STADE ÉMILE DUPAU - NNI 71810101. Cet éclairage est classé E5 IM, à l'échéance du 07/12/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par le M. GRANJON Gérard, Membre de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 06/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 237 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.55. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76. Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021. **La C.R.T.I.S confirme le classement de cet éclairage au niveau E5 IM, à l'échéance du 13/11/2027.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*



- **E6-IM - IODE METALLIQUE**

SOYONS - STADE MUNICIPAL – NNI 73160101. Cet éclairage était au niveau E6 IM, à l'échéance du 02/08/2019. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation, de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 29/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 136 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.60. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

ECLAIRAGE, CHANGEMENT DE NIVEAU

- **E6 IM à E7 IM**

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER - NNI 71860101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 21/09/2025, avec une valeur moyenne limite de 120 Lux. La commission a donné un APE pour un éclairage neuf, niveau E6 LED, qui sera installé en fin d'année 2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 112 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.42, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.77. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.** *CRTIS du 16 octobre 2025.*

- **E7 IM à E6 LED**

HAUTERIVES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 261480101 L'éclairage est classé au niveau E7 IM, à l'échéance du 10/12/2026. La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique SIGNIFY du 12/11/2024 et APE du 20/01/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. ZAVADA Richard, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 05/11/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 152lux U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43 U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.67 Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021. **La C.R.T.I.S classe cet éclairage au niveau E6 LED à l'échéance du 13/11/2029.** *CRTIS du 13 novembre 2025.*



COURRIER RECU DE LA CFTIS

CONFIRMATION

➤ T3 PN

VALENCE - Stade Georges Pompidou N° 1 - NNI 263620101. Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 27/10/2025. La CFTIS prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis : Plans de l'aire de jeu et des vestiaires. Rapport de visite du 17/10/2025 effectué par M. Richard ZAVADA, membre CRTIS, Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est déclenchée pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm. La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal. La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger. **Au regard des éléments transmis, la CFTIS prononce le classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 23/10/2030.** *CFTIS du 23 octobre 2025.*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2025-2026 - Rectificatif

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le 1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE





QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM lode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2025-2026, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.





Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 16 décembre 2025 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 16

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 22 & 23/11/2025

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

FELICITATION ARBITRE FEMININ

La CDA félicite Selma BOUABID et Eloïse VALENTIN, sélectionnées pour la finale de la CID féminine, qui se déroulera du 29 novembre au 30 novembre Tola Vologe.

CARNET ROSE

La CDA félicite Maxime JUVEN et sa compagne pour la venue de leur enfant.
Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

FOOT DIVERSIFIE

La commission vous informe que si certains arbitres souhaitent se porter candidats pour officier sur le championnat foot diversifié, nous les invitons à envoyer un mail sur la boîte mail arbitres.

Cela ne concerne pas les arbitres qui ont déjà répondu « oui » via le formulaire Google en début de saison.

Pour rappel, cette compétition se déroule exclusivement en semaine et proche de valence.

RAPPEL AUX ARBITRES

Nous entrons dans la période hivernale, et nous vous demandons à tous de respecter les consignes rappelées lors de l'Assemblée Générale.

- La couleur du sous-maillot doit être identique à la couleur dominante des manches du maillot. Cette règle s'applique également au gardien de but.
- Le port de collants est autorisé uniquement en période de grand froid, aussi bien pour les joueurs que pour les arbitres et doit être de la même couleur que le short ou que la partie inférieure de ce dernier.

La Commission rappelle que tout manquement à ces consignes entraînera l'application du règlement intérieur.

Merci à tous pour votre vigilance et votre professionnalisme.





DATES FIA 2025/2026

La prochaine session de formation d'arbitres (adultes et jeunes) aura lieu au siège du district (101 rue du 8 mai 1945 – 07500 GUILHERAND GRANGES, les :

- **Samedi 13 décembre 2025**
- **Samedi 20 décembre 2025**
- **Lundi 22 décembre 2025**

Cette formation se déroulera en externat.

Toutes les modalités d'inscriptions seront précisées lors de votre inscription via la Ligue et le Portail Club.

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
DÉCEMBRE			
Samedi 6	Recyclage AA	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Samedi 13	FIA (Jour 1)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Samedi 20	FIA (Jour 2)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Lundi 22	FIA (Jour 3)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
JANVIER			
Samedi 17	Recyclage D1/D2	St Péray et DDAF	8:00 – 18:00
Samedi 24	Recyclage D3	St Péray et DDAF	8:00 – 18:00
Samedi 24	Rattrapage Test Physique	St Péray	9:00
Samedi 31	Recyclage JAD	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Samedi 31	FIA (Séance 7)	Guilhaerand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30
FÉVRIER			
Samedi 7	Recyclage D4	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Lundi 16	FIA (Jour 1)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Mercredi 18	FIA (Jour 2)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00



Jeudi 19	FIA (Jour 3)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 18:00
Samedi 28	Recyclage JAD	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
Samedi 28	FIA (Séance 7)	Guilhaerand Granges (DDAF)	13:30 – 17:30
MARS			
Samedi 14	Recyclage (toutes catégories)	Guilhaerand Granges (DDAF)	8:00 – 13:00
AVRIL			
Vendredi 24	FIA (Séance 8 – Adultes)	Guilhaerand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
MAI			
Vendredi 22	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilhaerand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00

Merci d'en prendre note.

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Comme annoncé à l'Assemblée Générale, chaque fois qu'un arbitre est absent (hors indisponibilité réglementaire), l'arbitre devra envoyer un justificatif pour son absence dans un délai de 7 jours. Le document doit être envoyé sur la boîte mail arbitre, sinon l'application du règlement intérieur sera faite.

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc.....) merci de prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désigné(s) afin de les en informer (le listing des arbitres est à votre disposition sur la boîte mail des clubs).

CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La commission d'arbitrage vous informe que pour tout contact, que ce soit concernant les arbitres ou les clubs, il convient d'utiliser uniquement l'adresse mail suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **BAGGA Mohamed** : Courriel lu et noté
- **TASTEVIN Mathis** : Courriel lu et noté
- **LEBLANC Ethan** : Courriel lu et noté





- **LEDUC Eloan** : Courriel lu et noté
- **GONCALVES Daniel** : Courriel lu et noté
- **BENARBIA Mouloud** : Courriel lu et noté
- **MICHEL Sébastien** : Courriel lu et noté
- **DJELLOUD Younès** : Courriel lu et noté
- **BERVOETS Gerald** : Courriel lu et noté
- **AMAMRA Oussama** : Courriel lu et noté
- **LESTURGEZ Joel** : Courriel lu et noté
- **DABOUSSI Fadhel** : Courriel lu et noté
- **KRAMMALA Yassine** : Courriel lu et noté
- **BOUAFFAR Corentin** : Courriel lu et noté
- **BERTRAND Djoulia** : Courriel lu et noté
- **GIRARD Arthur** : Courriel lu et noté
- **DUMAS Anthony** : Courriel lu et noté
- **SEKRANI Naïm** : Courriel lu et noté
- **ROBERT Arthur** : Courriel lu et noté
- **BOURAYA Yanis** : Courriel lu et noté
- **HAFSOUNI Maher** : Courriel lu et noté
- **PERRETTE Lorenzo** : Courriel lu et noté
- **DESILE Mickael** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BEATTIE Elliot** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **US VALS LES BAINS** : Courriel lu et noté
- **CO DONZERE** : Demande renseignement

SECTION LOIS DU JEU

Aucune réception

Président CDA
Nicolas BRUNEL

